



Les enjeux de la ZFEm marseillaise

Bien que la qualité de l'air s'améliore, la meilleure compréhension des mécanismes d'impact sanitaires conduit à durcir les normes et renforcer les actions

Santé Publique France estime l'impact de la pollution atmosphérique à 47 000 décès prématurés chaque année (<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/pollution-de-l-air-ambient-nouvelles-estimations-de-son-impact-sur-la-sante-des-francais>). D'autres études estiment que les impacts sont bien supérieurs : 70.000 décès prématurés en France (European Heart Journal, Vol40, Issue20, Mai 2019, <https://doi.org/10.1093/eurheartj/ehz135>). La pollution de l'air est ainsi la troisième cause de mortalité évitable en France, derrière le tabac et l'alcool.

Marseille est la commune la plus impactée, avec Nice, par la pollution de l'air chronique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : **30 000 personnes résident dans une zone où les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂)**

dépassent la valeur limite réglementaire annuelle.

Cette norme devait être respectée en 2010. La Cour de justice de l'Union européenne a ainsi condamné la France le 24 octobre 2019 pour manquement aux obligations issues de la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant compte tenu des dépassements persistants des valeurs limites horaires et annuelles de dioxyde d'azote dans 12 territoires, dont l'agglomération de Marseille

(<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2019-10/cp190132fr.pdf>).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise des seuils pour protéger l'environnement et la santé des populations, plus contraignants que la réglementation (<https://www.atmosud.org/publications/communique-de-presse-les-nouvelles-valeurs-guides-de-loms-sur-la-qualite-de-lair>). Ces préconisations se basent sur les données les plus récentes quant à l'effet des polluants sur la santé. **À Marseille, la quasi-totalité de la population réside dans une zone qui dépasse la valeur recommandée par l'OMS pour le dioxyde d'azote NO₂ et les particules fines PM2.5.**

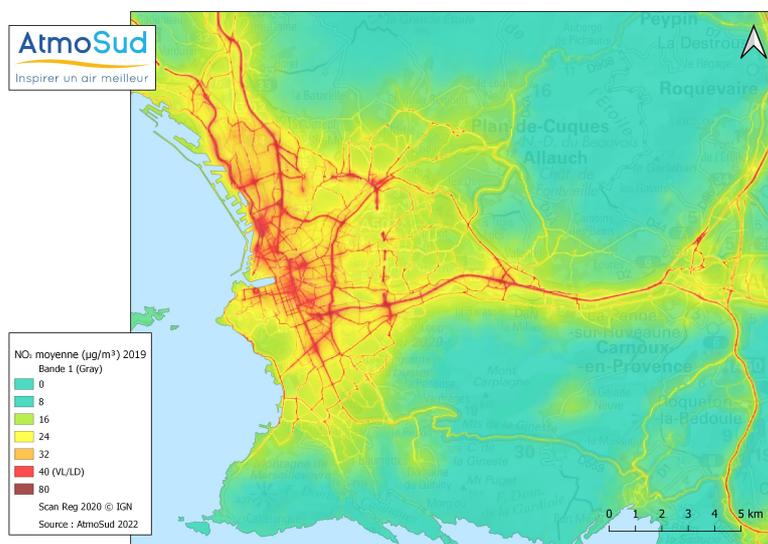
Ces différents constats démontrent de la nécessité d'accélérer la réduction des différentes sources de pollution, afin de permettre à chaque citoyen de respirer un air qui ne

nuise pas à sa santé (premier article de la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi LAURE) de 1996).

Le poids de la contribution du secteur routier dans la pollution de l'air

La contribution du **trafic routier** sur la pollution de l'air est majoritaire à Marseille. Il **représente 45% des émissions d'oxydes d'azote** (secteur maritime : 38%) et 30% des émissions de particules fines PM2.5 (https://cigale.atmosud.org/).

L'impact de la circulation routière sur la qualité de l'air est d'autant plus important que les pots d'échappements des véhicules sont proches du sol, au niveau de la population, que cette source est omniprésente dans la grande majorité de la ville, et que dans les **zones urbaines denses**, les polluants ont tendance à s'accumuler en raison du manque de renouvellement de l'air.



Les gains de la ZFEm sur la qualité de l'air ont été estimés par AtmoSud

AtmoSud a évalué l'impact en termes d'émissions de polluants de la mise en place de cette ZFEm.

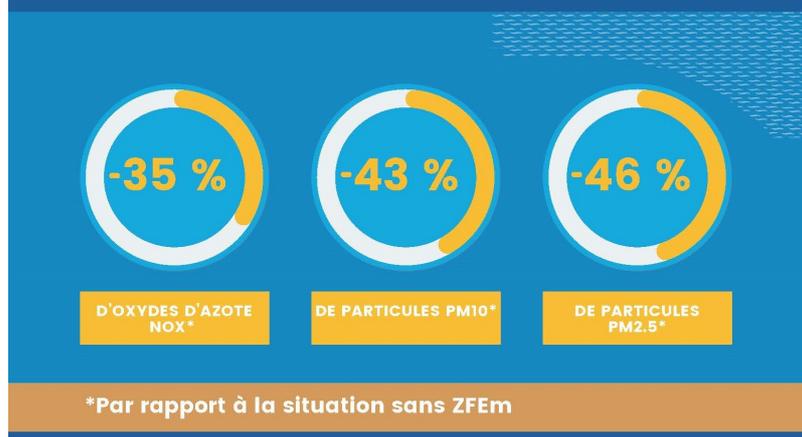
La fiche étude sur notre site présente plus en détail le travail effectué :

[Cliquez-ici](#)

Le rapport complet aussi disponible :

[Cliquez-ici](#)

Impact de la ZFEm de Marseille sur la qualité de l'air



AtmoSud a étudié 3 scénarios différents.

Les 3 scénarios convergent vers la même baisse des émissions des 3 polluants étudiés à l'horizon 2025.

En 2025, dans le périmètre ZFEm, les gains supplémentaires, calculés uniquement sur les émissions du secteur routier, sont les suivants :

	par rapport au fil de l'eau 2025 sans ZFEm	par rapport à l'année 2019 avec le fil de l'eau 2025 et la mise en place de la ZFEm
NOx	21,8%	51,8%
PM10	6,5%	18,3%
PM2.5	10,3%	26,2%

Lorsque le gain global est calculé sur l'ensemble des années 2021, 2023, 2024 et 2025, le scénario 3, qui restreint la circulation des véhicules crit'air 3 dès 2024, serait plus efficient que les scénarios 1 et 2.

Le scénario 3 permet une baisse globale plus importante du cumul des émissions du secteur routier dans le périmètre ZFEm :

	scénario 1	scénario 2	scénario 3
NOx	24 %	25%	35%
PM10	28%	31%	43%
PM2.5	30%	33%	46%

La ZFEm, un outil en faveur de la qualité de l'air...

Les effets attendus sont aussi dans la prise de conscience de l'impact de la circulation automobile sur la qualité de l'air et la mise en place de solutions alternatives moins polluantes comme les transports en communs, le vélo, et autres solutions de mobilités douces et actives.

Les conclusions de l'étude montrent que la ZFEm est un outil pour agir sur la pollution de l'air à Marseille. Il est

toutefois nécessaire que cette solution s'inscrive dans un ensemble d'actions et de mesures qui doivent permettre une amélioration de la qualité de l'air.



AtmoSud

Inspirer un air meilleur

Contacts presse :

Stephan Castel : 06.25.72.67.12

Siège social

Bât. « Le Noilly Paradis », 146 rue Paradis, 13294 Marseille

Établissement de Martigues

Route de la Vierge, 13500 Martigues

Établissement de Nice

37 bis avenue Henri Matisse, 06200 Nice



Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit-e à notre liste de contacts média

[Se désinscrire](#)

